

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le quatre juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, C. Jourdain, MF. Guillemot, D. Renouf, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, Y. Robert.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès
Mme Virgine Robin Cornaud à M. Joël Daniel

Absent excusé :

Mme Patricia Le Bec Danse

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	29 Mai 2020
Date de l'affichage	29 Mai 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2020-41 Modification de la tarification périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : F. Ballester

Lors de la reprise des écoles, suite à la période de confinement, les directrices d'écoles, tout comme le Service Education Jeunesse et Sports, ont dû modifier leur organisation très rapidement.

Afin de simplifier les démarches pour les familles, et d'avoir les informations nécessaires pour un bon fonctionnement, le Service a contacté individuellement toutes les familles, et a centralisé les informations. De ce fait, l'utilisation du portail famille a été suspendu. Et aux vues des changements d'organisation (travail des parents, enseignants absents...), le Service a été souple sur les modifications des familles.

Il est proposé donc que durant le mois de mai, aucune pénalité ne soit appliquée aux familles en cas de non réservation ou d'absence. En revanche, elles reprendront dès la facturation du mois de juin. Le portail famille sera de nouveau en fonction pour les réservations aux différents services.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et de l'Enfance du 27 Mai 2020,

AUTORISE la suspension des pénalités appliquées aux familles en cas de non-réservation ou absence des activités périscolaires et extrascolaires pour le mois de mai.

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Juin 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

